



Genève, le 19 septembre 2013

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Projet de budget 2014 à l'équilibre pour le canton de Genève

Comme il s'y était engagé, le Conseil d'Etat présente ce jour un projet de budget 2014 (PB 2014) équilibré. La croissance des charges est contenue à 0,8% tandis que les revenus totaux augmentent de 1,3%.

Cet équilibre a pu être atteint sans réductions de prestations en 2014, grâce à la récupération de l'économie cantonale et aux effets des mesures introduites en 2012 et 2013 (172 millions d'économies récurrentes sur les charges existantes et 86 millions de revenus récurrents).

L'équilibre demeure fragile. Le PB 2014 est amélioré par des revenus extraordinaires de 62 millions, provenant principalement de la dernière étape du changement de système de traitement des reliquats d'impôts (initié en 2012 pour éviter une volatilité artificielle des recettes fiscales).

Les perspectives en matière de finances publiques se sont toutefois nettement améliorées par rapport à l'an dernier et la planification quadriennale indique que cette situation d'équilibre devrait se maintenir et se consolider au cours des prochains exercices.

La dette progressera en 2014 en raison de l'insuffisance de financement d'exploitation pour couvrir totalement les investissements. Ces derniers sont plafonnés à un niveau élevé, mais supportable pour les finances publiques.

en millions de francs			
Le projet de budget 2014 en bref	B 2013	PB 2014	Ecart
Revenus de fonctionnement	7'810.0 *	7'907.7	97.8
Charges de fonctionnement	7'841.5 *	7'907.3	65.8
Résultat net	-31.6	0.4	32.0

* retraité selon le nouveau modèle comptable

Nouveau modèle comptable harmonisé

Ce projet de budget marque le passage de l'ancien plan comptable harmonisé des collectivités suisses (NMC) au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Les changements sur la manière de comptabiliser certains éléments touchent de manière identique les charges et les revenus et sont donc sans influence sur le résultat. Dans le tableau ci-dessus, le budget 2013 a été retraité afin de permettre la comparabilité des données.

Recettes fiscales en hausse

L'évolution des recettes fiscales estimées dans le PB 2014 se fonde sur les dernières prévisions (juin 2013) du Groupe de perspectives économiques (GPE), tablant sur une progression de 2% des PIB suisse et genevois en 2014. Les revenus fiscaux augmentent globalement de 3% par rapport au budget 2013 (+185 millions). La croissance est de 3% pour les impôts des personnes physiques et de 4,3% pour ceux des personnes morales. Les estimations seront mises à jour durant l'automne à la lumière des dernières prévisions du GPE et des résultats de la récente enquête auprès des principales sociétés du canton.

Les revenus non-fiscaux sont en recul de 87 millions par rapport au budget précédent, sous les effets principaux de moindres dissolutions de provisions (fin des réformes des caisses de retraite) et de l'absence de redevance supplémentaire des SIG suite à un arrêt du Tribunal fédéral,

Charges : maintien de l'effort pour les besoins prioritaires

La croissance globale très modérée du total des charges par rapport au budget 2013 (0,8%, soit 66 millions) est rendue possible par la maîtrise des dépenses sur lesquelles le Conseil d'État dispose d'une marge de manœuvre et par la baisse des charges de personnel liée en particulier aux coûts du PLEND (retraite anticipée) nettement moindres qu'en 2013. Le déploiement de certains projets a en outre été ralenti, sans remise en cause des objectifs.

Ces efforts de maîtrise des charges ont permis de faire face à une forte hausse des dépenses sociales (46 millions) ainsi qu'à plus de 30 millions de nouvelles dépenses « mécaniques » (RPT, amortissements, provisions...), tout en permettant au Conseil d'État d'allouer des moyens conséquents, soit 60 millions de francs, en faveur des politiques publiques prioritaires. Les priorités pour 2014 concernent en particulier le renforcement de la qualité de l'école genevoise, l'octroi de moyens nécessaires à faire face au vieillissement de la population, l'attribution de moyens répondant aux besoins du pouvoir judiciaire, l'amélioration de la sécurité (police et prisons) et celle des transports publics.

Investissements : stabilisation à un niveau supportable

Les investissements nets se situent à 657 millions, un niveau proche de celui du budget 2013 (652 millions). Le Conseil d'État confirme ainsi sa volonté de stabiliser l'effort à un niveau suffisant pour poursuivre la mise en œuvre des infrastructures indispensables pour l'avenir de Genève, mais supportable pour les finances publiques cantonales. Les dépenses de renouvellement font désormais l'objet d'une sélection accrue. Comme l'an dernier, les investissements se concentrent principalement sur les domaines de la mobilité, de la formation, de la santé, de la sécurité, de l'aménagement et du logement.

Poursuite d'une progression modérée la dette

Le niveau de la dette, qui se situait à 11,9 milliards début 2013, dépassera 12,5 milliards en fin d'année et pourrait atteindre 13 milliards, en lien avec le coût de la recapitalisation des caisses de pension (versement de plus de 600 millions en décembre 2013). Il continuera de progresser modérément en 2014, en raison de l'insuffisance d'autofinancement des

investissements. Cette évolution demeure préoccupante et justifie largement la décision de plafonner l'effort d'investissement.

Un équilibre encore fragile

L'élaboration d'un projet de budget équilibré constitue un signal positif et confirme la pertinence des mesures sur les dépenses et les revenus décidées antérieurement par le Conseil d'État et par le Grand Conseil. L'équilibre, atteint moyennant des recettes non-récurrentes, est certes encore fragile. Il devrait toutefois pouvoir être maintenu à plus long terme, hors retour d'une crise économique ou financière.

Reste que l'insuffisance de financement des investissements maintient la dette sur une trajectoire préoccupante de lente progression. La question qui se pose pour l'avenir est dès lors bel et bien celle des arbitrages à effectuer entre une augmentation déraisonnable d'une dette déjà lourde à porter et le renoncement à certains projets d'investissements essentiels. Les nouvelles dispositions de la Loi sur la gestion administrative et financière sur lesquelles le Grand Conseil se prononcera prochainement devraient permettre d'éviter une perte de contrôle de la dette, tout en amenant le Grand Conseil à arbitrer en dernier recours entre les objectifs financiers et les besoins urgents de notre canton.

Pour toute information complémentaire:

Roland Godel, secrétaire général adjoint, DF, tél. 022 327 98 07.